

**OBJET : Enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française.
Types 1, 2, 3, 4 et 8.
Bulletins.**

Réseaux : Communauté française
Niveaux et services : Fondamental (Spécialisé)
Période : Année scolaire 2010-2011

- Aux directions des établissements dispensant l'enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française ;
- Aux directrices et aux directeurs des sections fondamentales spécialisées annexées.

Pour information :

- Aux membres du Service d'Inspection de l'enseignement spécialisé ;
- Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté française ;
- Aux directions des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;
- Aux directions des internats et des homes d'accueil organisés par la Communauté française ;
- Aux directions des C.P.M.S. et C.P.M.S.S. organisés par la Communauté française ;
- Aux directions du CAF et du CTP ;
- Aux organisations syndicales et aux associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Administrative
<u>Emetteur</u>	Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française.
<u>Destinataire</u>	Direction de chaque établissement dispensant l'enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française.
<u>Contact</u>	Guy Fosty – 02/690.81.19 Thérèse Simon – 02/690.81.17 – 0495/61.69.48 Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 - 1000 Bruxelles
<u>Document à renvoyer</u>	Non
<u>Date limite d'envoi</u>	Néant
<u>Objet</u>	Enseignement fondamental spécialisé types 1, 2, 3, 4 et 8. Bulletins.

Renvoi (s) : néant

Nombre de pages : 4

- annexe : néant

Mots clés : Bulletins, type, fondamental, enseignement spécialisé

Bruxelles, le 01/10/2010

La présente circulaire reprend, pour l'année scolaire 2010-2011, les modalités d'utilisation des bulletins- modèles A et B - pour l'enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

1. Introduction

Le bulletin sert à informer l'élève et ses parents (ou les personnes responsables) à propos de son évolution sur les différents plans éducatifs.

Le bulletin doit toujours être en concordance avec les éléments repris dans le plan individuel d'apprentissage (P.I.A) et ne le remplace en aucun cas.

Le bulletin se présente sous deux formes :

- modèle A (généralement conçu pour l'enseignement de types 1, 3, 4, 5 et 8) ;
- modèle B (généralement conçu pour l'enseignement de type 2).

Le choix du modèle de bulletin se fait en fonction des compétences de l'élève.

2. Contenu

Les bulletins tiennent compte des données suivantes :

- l'appropriation des compétences transversales et disciplinaires ;
- l'attitude face au travail ;
- le comportement.

L'échelle des appréciations se présente comme suit :

- modèle A

E	Excellent
TB	Très bon
B	Bon
S	Satisfaisant
F	Faible

- modèle B

Chemine avec beaucoup de facilité (TB)
Chemine avec facilité (B)
Chemine avec certaines difficultés (S)
Chemine avec beaucoup de difficultés (F)

3. Périodicité

Par année scolaire (du 01/09 au 30/06), les bulletins seront remis aux élèves au terme de chacune des 4 périodes (congé d'automne, vacances d'hiver, vacances de printemps et fin d'année scolaire).

4. Présentation

Modèle A	Modèle B
<p><u>Première de couverture</u></p> <p>- Informations générales quant à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'établissement fréquenté ;▪ le nom et le prénom de l'élève ;▪ sa date de naissance ;▪ l'année scolaire ;▪ le nom du ou des titulaire(s).	<p><u>Première de couverture</u></p> <p>- Informations générales quant à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'établissement fréquenté ;▪ le nom et le prénom de l'élève ;▪ sa date de naissance ;▪ l'année scolaire ;▪ le nom du ou des titulaire(s).
<p><u>Page 1</u></p> <p>- Informations aux parents. - Dates de remise des bulletins à compléter.</p>	<p><u>Page 1</u></p> <p>- Informations aux parents. - Dates de remise des bulletins à compléter.</p>
<p><u>Page 2</u></p> <p>- Explications aux parents.</p>	<p><u>Pages 2 à 5</u></p> <p>- Explications aux parents.</p>
<p><u>Pages 3, 4 et 5</u></p> <p>- Evaluation des compétences établies sous forme d'appréciations ou de cotes sur 20 (voir légende page 5)</p>	<p><u>Pages 6 à 9</u></p> <p>- Evaluation des compétences traduites en code couleur (voir légende page 9).</p>
<p><u>Pages 6 et 7</u></p> <p>- Avis et conseils de l'équipe éducative. - Signature → de l'équipe éducative ; → des parents.</p>	<p><u>Pages 10 et 11</u></p> <p>- Avis et conseils de l'équipe éducative. - Signatures → de l'équipe éducative ; → des parents.</p>